



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-LOIRE
MAIRIE DE LA CHAISE-DIEU 43160

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/06/2023
Session ordinaire

Étaient présents :

Armelle Savinel, Stéphane Gibert, Gérard Specel, Olivier Marion
Pascale Sciortino, Fabien Blanchefort,
Yannick Laverroux, Thierry Faivre, Bernard Vialaneix, Pierre Philippon.

Absent

Stéphane Wenger

Secrétaire de séance :

Fabien Blanchefort

Pouvoir :

Paul Philbee donne pouvoir à Pierre Philippon
André Brivadis donne pouvoir à Stéphane Gibert

Le point Réfèrent déontologique est retiré de l'ordre du jour et y est rajouté :

- l'achat de manuel scolaire
- créances en non-valeur
- délégation de signature

1/ Approbation PV du 09/06/2023.

Le pv est validé

2/ Vente terrain Laborde.

Suite à l'acquisition de la parcelle 959 section AB au prix de 10€ m², l'acquéreur souhaite aussi acheter la parcelle 957.

Le conseil propose de vendre au même tarif soit 10€ du m².

Pour à l'unanimité

3/ Courrier Napoli.

M Napoli souhaite acquérir une partie de voirie communale située devant chez lui à Arfeuilles. Cela nécessiterait un déclassement de cette partie de voirie. C'est une procédure longue à mettre en œuvre pour la commune.

Contre 11

Abstention 1

4/ Convention bibliothèque.

Une demande de délégation de service public est faite pour la bibliothèque par l'association « L'Hêtre à lire ». Ainsi que l'approbation pour le règlement intérieur et la signature du contrat d'objectif entre le Département et la mairie.

Pour à l'unanimité

5/ Tarifs ALSH sorties ados supplément transport ados, tarif chauffage gymnase.

La CAF pour une simplification administrative des tarifs, demande de le séparer suivant le quotient familial. Il n'y a pas de modification de tarif mais le supplément transport qui est de 5€ pour tous est dissocié.

Il est demandé la mise en place d'un forfait pour le tarif du chauffage du gymnase. En effet, il est aujourd'hui impossible de vérifier et quantifier le coût du chauffage. Cette mesure permettra de faciliter la facturation. Un tableau des tarifs a été mis en place par les secrétaires.

Pour à l'unanimité

6/ Transport scolaire.

Suite à la décision du conseil municipal de déménager l'école du bourg au site de la tour pour la rentrée 2023/2024, plusieurs courriers ont été envoyés par des parents d'élève pour demander :

- Le remboursement du transport scolaire pour la navette entre l'école et le centre bourg.

C'est au CCAS de prendre la décision du remboursement de celle-ci sur son budget.

- La mise en place d'une navette à midi entre le centre bourg et l'école.

Plusieurs pistes sont évoquées pour résoudre le problème :

Une demande de dérogation pour la navette de midi à la CAPEV

La mise en place d'une navette par la Mairie

Un report du déménagement d'un an

Après discussion, il est demandé de faire la demande d'un devis pour la mise en place d'une navette.

Une demande de dérogation sera aussi effectuée à la CAPEV.

7/ Tarifs cantine.

L'IME qui nous fournit les repas pour l'école au prix de 4.72€, nous fait part, dans un courrier, de leur volonté de passer le tarif à 4.95€ à partir du 1^{er} septembre 2023 et cela suite aux multiples augmentations des produits alimentaires.

Le prix du repas aujourd'hui facturé aux parents est de 4.62€

Le prix payé est de 4.72€ par la Mairie à l'IME

Le reste à charge pour la Mairie est de 465€ annuel

Il est proposé que la Mairie conserve le principe de garder à sa charge 10 centimes par repas.

Le prix du repas facturé aux parents sera de 4.85€

Le prix payé est de 4.95€ par la Mairie à l'IME

Pour à l'unanimité

8/ Certificat d'urbanisme SAVINEL.

Suite à une réunion avec la DDT, le député Mr J.P VIGIER, des conseillers de la Chaise Dieu et des porteurs de projets. Il a été convenu le conseil municipal devra se prononcer sur la demande de CU de Mr SAVINEL pour la création d'une entreprise.

Pour rappel, la compétence pour les zones d'activités est pour la CAPEV, et le terrain ne fait pas partie d'une zone. Les réseaux seraient donc à la charge de la commune en cas d'accord.

P. Philipon propose un amendement afin que cette contrainte soit supprimée.

Pour 10
Contre 2

Le conseil passe au vote pour donner son soutien ou non à la demande de CU.

Pour 9
Contre 2

Mme Savinel, ne participe pas au vote

9/ Certificat d'urbanisme CARESMIER.

Pour les mêmes raisons que pour le certificat d'urbanisme de Mr SAVINEL, il est demandé au conseil de se prononcer sur le soutien ou non à la demande de CU de Mr CARESMIER.

Pour 10
Abstention 2

10/ Révision de la ZPPAUP.

Le Dr BARD, souhaite acquérir le terrain communal section AB parcelle 512 pour y construire une maison médicale.

Cette parcelle est non constructible pour l'instant. Une révision de la ZPPAUP est à effectuer.

Suite à une réunion avec la DDT et l'ABF, une durée de six mois minimum est nécessaire.

Un bureau d'étude ayant déjà travaillé sur le dossier sera mandaté pour effectuer une étude globale pour d'éventuelle déclassement supplémentaire de parcelle.

Pour à l'unanimité

11/ Cinéparc sortie de Viscomtat.

Pour à l'unanimité

12/ Carte de boisement.

Il est nécessaire de revoir la carte de boisement.

Il faut attendre une nouvelle délibération du CD 43 pour l'ajout de la commune de Bonneval à la commission.

13/ Syndicat d'énergies tranche 2.

Le syndicat d'énergies nous demande de valider la tranche 2 pour la rénovation de l'éclairage public.

La commune aura 55% de prise en charge du coût des travaux tranche 2, soit 57303.37€.

Pour à l'unanimité

14/ Subvention exceptionnelle coopérative scolaire dumiste.

Depuis plusieurs années, un dumiste vient donner des cours à l'école. Pour maintenir cette activité culturelle, une demande de 900€ est faite à la Mairie pour la coopérative scolaire.

Pour à l'unanimité

15/ Participation caisse des écoles.

Versement de 50€ par an et par enfant à la Caisse des écoles

Demande aux communes du RPI de 50 € par an et par enfant pour la caisse des écoles

Pour à l'unanimité

16/ Subvention CAS ADOS reversement.

Il est demandé à la municipalité par l'ALSH de donner son accord pour reversement d'une subvention de 3000 € de la CAF versé sur le compte du centre de loisirs à l'association CAS Activité pour le projet Ados voyage à Paris.

Pour à l'unanimité

17/ Subvention GEB NOUT.

Deux demandes de subvention de l'association GEB NOUT à la mairie ont été effectuées pour 2022 une a été attribuée l'autre refusée.

Ils nous réitèrent leur demande.

Contre 11

Abstention 1

18/ Un écran des étoiles.

Pour la séance du 23 juillet en plein air du film Les Femmes du 6ème étage sur la place Lafayette à 21h40, une convention d'un montant de 400€ est à signer.

Pour à l'unanimité

19/ Achat manuel scolaire.

Afin d'économiser de nombreuses copies tous les ans à l'école, il est demandé l'achat de manuels scolaire pour les CM1/CM2 qui seront réutilisés, montant du devis de 594€, montant supplémentaire à attribuer à la Caisse des écoles.

Pour à l'unanimité

20/ Créance en non-valeur.

Suite à la demande de la Trésorerie, nous aurons la nécessité de passer en écriture les créances en non-valeur (somme ne pouvant être récupéré auprès des créanciers et considéré comme perdu) pour la commune et pour l'ALSH.

Pour la commune le montant est de 2283€

Pour l'ALSH le montant est de 134€

Pour à l'unanimité

21/ Délégation de signature Pour Yannick Laverroux pour le centre de loisirs.

Afin de faciliter les démarches administratives pour le centre de loisirs, il est demandé de donner une délégation de signature à Mr Y. Laverroux.

Pour 11

Mr Laverroux ne participe pas au vote

Questions Diverses.

- Il nous est annoncé le départ officiel de l'entreprise des charpentiers Casadéens de La Chaise Dieu pour Craonne sur Arzon.
- Tous les soirs du 5 au 27 août, le Festival Région des Lumières illuminera la façade de l'abbaye.
Une demande de devis sera effectuée à une société de gardiennage pour deux jours pour la surveillance du matériel.
- Compte financier unique CFU commune candidate à l'expérimentation.
- Une demande de participation au dispositif d'aide pour les colos apprenantes de jeunesse et sport est demandé à la Mairie. Le reste a charge de la CAF et de la Mairie serait de 500€. Après échange il est convenu que le demandeur fera seul les démarches pour cette année.
- La construction de la caserne des pompiers est reportée par le SDIS.
- Une arrivée d'eau est demandée au cimetière.
- Le panneau associatif est à installer sur la place de la gare.
- L'ancien véhicule de la Mairie qui est en panne a été mis en vente
- L'accès voirie vers la déchetterie est à refaire
- Une décision est à prendre par le Maire les feux d'artifice le samedi 22/07/2023
- Mr Lionel Duffieux demande s'il est possible de mettre la rue des Quatre Rues en sens unique.
- Le pot de départ des deux professeurs de l'école sera pris en charge par la Mairie.
- Il est demandé que des places de stationnement soit réservés au poids-lourds sur la place de la gare. Le nombre important de camping-cars certains jours ne permet plus aux transporteurs locaux de se garer.
- Demande d'accès de la Maison Lejault au centre Bourg à faciliter si projet d'accueil de personnes âgées aboutit.
- Terrain de sport du collège, remise en état à effectuer pour demande de subvention.
- Date et point sur avancement des travaux de signalétique qui vont démarrer la semaine prochaine.
- Point sur le recrutement d'un maitre-nageur au plan d'eau des candidatures mais pas de candidat intéressé.
- Rampe vers la Boulangerie : avancée de la pose de la rampe ?